



Ville d'Ostricourt
Marché public de travaux
Règlement de consultation
Rénovation du centre de protection médical
infantile

Date et heure limite de réception des offres :
Vendredi 11 février 2022 à 17 heures

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1 OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 1.1 NATURE ET CONSISTANCE DE L’OUVRAGE A REALISER | 3 |
| 1.2 LIEU D’EXECUTION..... | 3 |
| 1.3 DELAI D’EXECUTION | 3 |
| 1.4 DECOMPOSITION DU MARCHÉ | 3 |
| 2 ORGANISATION DE LA CONSULTATION..... | 3 |
| 2.1 PROCEDURE DE PASSATION | 3 |
| 2.2 VISITE DU SITE | 3 |
| 2.3 LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION | 4 |
| 2.4 VARIANTES..... | 4 |
| 2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES | 4 |
| 2.6 MAITRISE D’OEUVRE | 4 |
| 2.7 CONTROLE TECHNIQUE | 4 |
| 2.8 COORDINATION SECURITE – PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)..... | 4 |
| 2.9 MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION | 5 |
| 2.10 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES | 5 |
| 2.11 MODE DE DEVOLUTION..... | 5 |
| 3 RETRAIT DU DOSSIER..... | 5 |
| 3.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION | 5 |
| 3.2 DOSSIER DE CONSULTATION DEMATERIALISE | 5 |
| 3.3 DOSSIER DE CONSULTATION NON DEMATERIALISE..... | 5 |
| 4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 5 |
| 4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES..... | 5 |
| 4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L’OFFRE | 6 |
| 4.3 DATE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 6 |
| 5 ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATURES | 6 |
| 6 JUGEMENT DES OFFRES..... | 7 |
| 7 NEGOCIATION..... | 7 |

| | |
|---|---|
| 8 ATTRIBUTION DU MARCHÉ | 7 |
| 9 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES..... | 7 |
| 10 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENTS ET LITIGES..... | 8 |

1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 NATURE ET CONSISTANCE DE L'OUVRAGE A REALISER

Marché de travaux pour la rénovation et la mise aux normes d'un bâtiment

1.2 LIEU D'EXECUTION

Les travaux à réaliser sont situés au sein de la protection médicale infantile au 535 Boulevard de 25 Nonnes à OSTRICOURT (59162)

1.3 DELAI D'EXECUTION

La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 4 mois (hors intempéries, hors préparation), à compter de l'ordre de service de démarrage.

1.4 DECOMPOSITION DU MARCHÉ

Le marché est décomposé en 10 lots définis comme suit :

Lot 01 : Démolition / Désamiantage

Lot 02 : Gros oeuvre

Lot 03 : Menuiserie extérieure

Lot 04 : Plâtrerie / Faux plafond

Lot 05 : Menuiserie intérieure

Lot 06 : Electricité

Lot 07 : Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire

Lot 08 : Carrelage / Faïence

Lot 09 : Sol souple

Lot 10 : Peinture

Consultation par lots séparés avec possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots ; dans ce cas, les soumissionnaires doivent impérativement présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

2 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE DE PASSATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux Marchés Publics

2.2 VISITE DU SITE

Afin de permettre au candidat d'appréhender au mieux l'ampleur de la mission et d'établir leur offre en toute connaissance de cause, une visite sera organisée.

Pour l'ensemble des lots, les soumissionnaires sont informés qu'ils ne pourront déposer leur offre qu'à la suite de cette visite à la suite de laquelle une attestation de visite leur sera remise par un

VILLE D' OSTRICOURT

Règlement de consultation

PMI DCE – décembre 2021

représentant du pouvoir adjudicateur. Une copie de cette attestation de visite doit impérativement être insérée avec l'offre sous peine d'irrecevabilité.

Les visites s'effectueront suivant les modalités suivantes :

Rendez vous devant la PMI, 535 Boulevard des 25 Nonnes les :

- 17 janvier à 10h00

- 21 janvier à 14h00

- 27 janvier à 10h00

Pour tout problème, contactez Mme Hecq au 06 30 49 04 54

2.3 LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le cadre d'Acte d'Engagement
- DC1
- DC2
- DC4
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- L'Annexe présence Amiante V1
- L'Annexe Présence Plomb V2
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux
- Le diagnostic plomb avant travaux
- Le planning prévisionnel des travaux
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :
- CCTP Lot 1 – Démolition / Désamiantage
- CCTP Lot 2 – Gros oeuvre
- CCTP Lot 3 – Menuiserie extérieure
- CCTP Lot 4 – Plâtrerie / Faux plafond
- CCTP Lot 5 – Menuiserie intérieure
- CCTP Lot 6 – Electricité
- CCTP Lot 7 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire
- CCTP Lot 8 – Carrelage / Faïence
- CCTP Lot 9 – Sol souple
- CCTP Lot 10 - Peinture
- Les plans :
- Plan de situation
- Plan des travaux

2.4 VARIANTES

Les variantes sont autorisées

2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Sans objet

2.6 MAITRISE D'OEUVRE

La mission de maîtrise d'oeuvre est assurée par : la commune d'Ostricourt

2.7 CONTROLE TECHNIQUE

A définir

2.8 COORDINATION SECURITE – PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)

A définir

VILLE D' OSTRICOURT

Règlement de consultation

PMI DCE – décembre 2021

2.9 MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

À tout moment de la consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications substantielles au dossier de consultation. Dans ce cas, un avis de modification du DCE et de prolongation de la consultation sera publié.

En cas de prolongation de la consultation, l'ensemble des dispositions reprises dans le présent règlement restent applicables.

2.10 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre-vingt-dix) à compter de la date limite de réception des offres.

2.11 MODE DE DEVOLUTION

Le marché sera conclu en entreprise séparée.

3 RETRAIT DU DOSSIER

3.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le candidat est tenu de vérifier dès réception le contenu du dossier transmis et sa conformité par rapport à la liste des pièces mentionnées au chapitre 2-3 du présent règlement. Aucun délai complémentaire et recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

3.2 DOSSIER DE CONSULTATION DEMATERIALISE

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site de la Mairie d'Ostricourt à l'adresse suivante : <http://www.ostricourt.fr/Municipalite/Marches-publics> ou sur le site www.cdg59.fr

3.3 DOSSIER DE CONSULTATION NON DEMATERIALISE

Le dossier de consultation est également disponible sur papier.

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est remis ou envoyé à chaque candidat sur support papier.

Le dossier est à retirer sur place ou à demander, par lettre ou courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ostricourt.fr

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

- **Lettre de candidature DC1**
- **Déclaration du candidat DC2**
- **Déclaration d'un sous-traitant DC4** (le cas échéant)

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site internet officiel du Ministère de l'économie et des finances (www.economie.gouv.fr).

- **Une liste de références équivalentes à celles de la présente consultation**

- **Les certificats de qualifications professionnelles**, la preuve de la capacité du candidat pouvant être apportée par tout moyen.
Ces documents seront regroupés dans une première sous-enveloppe portant la mention « CANDIDATURE »

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « Offre »

- **Un acte d'engagement** : cadre joint au dossier à compléter, à dater et à signer de manière manuscrite et en original par le représentant qualifié ;
- L'attestation de visite ;
- **Un devis détaillé**, reprenant poste par poste les quantités et les prix unitaires ;
- **Un dossier rassemblant les fiches techniques des matériaux et produits proposés** ;
- La liste des moyens matériels et humains propres à ce chantier ;
- Une note concernant l'organisation et la méthodologie du chantier ;
- **Une note indiquant les dispositions prises en matière d'hygiène, de sécurité et de propreté journalière du chantier.**

Ces documents seront regroupés dans une deuxième sous-enveloppe portant la mention « OFFRE »
Nota Bene : Le présent règlement de consultation, les plans, CCTP et documents annexes contenu dans le dossier de consultation ne sont pas à remettre dans l'offre. Le dépôt de soumission suppose une acceptation d'office de ces documents en tant que pièces contractuelles au présent marché. Le candidat signera ces éléments dans le cadre de la mise au point du marché.

4.3 DATE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et offres devront obligatoirement parvenir à la Mairie d'Ostricourt

Avant le 11 février 2022 à 17 heures

- **Par plis dématérialisés** adressés sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.cdg59.fr

- Par envoi papier

La candidature et l'offre seront transmises sous pli cacheté :

L'enveloppe contenant les sous-enveloppes « CANDIDATURE » et « OFFRE » portera l'adresse et les mentions suivantes :

Ville d'OSTRICOURT – Service de la commande publique

Hôtel de Ville

20 place de la République

59162 OSTRICOURT

OBJET DU MARCHE : MAIRIE D'OSTRICOURT – TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA PMI

« NE PAS OUVRIR »

La candidature et l'offre devront être :

- Soit : adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-après :

Ville d'OSTRICOURT – Service de la commande publique

Hôtel de Ville

20 place de la République

59162 OSTRICOURT

- Soit remises contre récépissé.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

5 ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATURES

Au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, celles qui ne peuvent être admises en application des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics sont éliminés par le représentant du pouvoir adjudicateur.

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 48 Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;
- les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Conformément à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours. Il en informera les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Les candidatures qui n'ont pas été éliminées en application des alinéas ci-dessus, seront sélectionnées au regard des critères objectifs suivants, classés par ordre de priorité décroissant :

- 1- Qualité et adéquation des références professionnelles appréciées au travers de la liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années en privilégiant les références qui sont les plus proches en nature d'ouvrage de celles à réaliser au titre de la présente consultation. Nota Bene : L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas le pouvoir adjudicateur d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.
- 2- Qualité et adéquation des compétences proposées pour accomplir la mission appréciée au travers de l'indication des certificats de qualification professionnelle

- 3- Capacité financière pour assurer l'exécution du marché.

6 JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement fondé sur les critères ci-après :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60% décomposé comme suit :
 - Qualité des matériels, matériaux utilisés au regard des fiches techniques : 25%
 - Moyens matériels et humains propres à ce chantier : 15%
 - Organisation et méthodologie du chantier : 10%
 - Dispositions pour l'hygiène, la sécurité et la propreté journalière du chantier : 10%

7 NEGOCIATION

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, les candidats sont explicitement informés que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à une négociation.

En aucun cas la négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation s'effectuera dans les mêmes délais et conditions pour l'ensemble des candidats sollicités à y participer.

8 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément à l'article 55-IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilités civiles professionnelles et responsabilité décennale conformément à l'article L. 241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L 243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article 53-II du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

- Renseignement d'ordre administratif :

Monsieur Derrouiche

Direction Générale des Services

Mairie d'Ostricourt – 20 place de la République – 59162 OSTRICOURT

Tél : 03 27 94 40 60 - Courriel : secretariatgeneral@ostricourt.fr

- Renseignements d'ordre technique

Madame Hecq

Services Techniques

Mairie d'Ostricourt – 20 place de la République – 59162 OSTRICOURT

Tél : 03 27 89 83 33 - Courriel : m.hecq@ostricourt.fr

10 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENTS ET LITIGES

En cas de litige résultant de l'application du présent règlement, le tribunal compétent est le tribunal administratif dont relève le pouvoir adjudicateur.